

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mobilité domicile-travail : les salariés des particuliers employeurs très majoritairement satisfaits mais en quête de solutions pour se rapprocher de leur emploi !

- Alors que le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile doit recruter 800 000 salariés d'ici 2030, l'Observatoire de l'emploi à domicile et l'IFOP ont réalisé une enquête¹ auprès de 1 343 salariés de particuliers employeurs (hors emplois d'assistantes maternelles) sur leur mobilité domicile-travail.
- Près de 9 salariés sur 10 se disent satisfaits de leurs modes de transport.
- L'accès à un tiers-lieu et à un logement plus proche des particuliers employeurs pourrait avoir une incidence positive sur l'activité d'une partie des salariés interrogés.

Paris, le 4 octobre 2022 – Dans le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, la mobilité domicile-travail représente un enjeu particulièrement important d'accès à l'emploi : l'organisation du travail des salariés repose en effet sur l'intervention au domicile de plusieurs employeurs, ce qui nécessite plusieurs déplacements quotidiens.

Les principaux enseignements de cette enquête révèlent que :

- ⇒ Les salariés parcourent chaque jour 37 km pour les besoins de leur activité au domicile des particuliers employeurs, une distance équivalente à celle effectuée par l'ensemble des actifs (36 km par jour). En moyenne, le domicile des salariés se situe à 12 km de celui de leurs particuliers employeurs.
- ⇒ Les salariés consacrent 1h02 en moyenne par jour à leurs déplacements domicile-travail.
- ⇒ La voiture est le mode de transport le plus utilisé dans le cadre de la mobilité domicile-travail. 71% des salariés utilisent la voiture pour se rendre au domicile des particuliers employeurs (un usage proche de celui des actifs en emploi).
- ⇒ Pour 8 salariés interrogés sur 10, les déplacements domicile-travail sont acceptables au regard de l'autonomie dont ils disposent et n'impactent pas la qualité de leur travail réalisé auprès des particuliers employeurs.
- ⇒ 43 % des salariés sont intéressés par l'accès à un tiers-lieu (espace d'attente et de détente permettant d'éviter des allers-retours entre deux interventions) pour économiser des allers-retours domicile-lieu de travail.
- ⇒ 28% des salariés souhaiteraient disposer d'un logement plus proche de leurs particuliers employeurs (46% de ceux qui utilisent les transports communs).

¹ Sondage Observatoire de l'emploi à domicile / IFOP sur la mobilité domicile-travail des salarié(e)s du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile réalisé en ligne auprès de 1 343 salarié(e)s de particuliers employeurs, (hors assistant(e)s maternel(le)s) avec une analyse approfondie de carnets de mobilité remplis pendant une semaine par 417 salarié(e)s ayant participé à l'enquête.

Pour Marie Béatrice Levaux, Présidente de la Fepem : « Cette étude montre que plus de 80% des salariés se déclarent satisfaits de la conciliation des temps de vie professionnelle et personnelle. C'est important à l'heure où le secteur doit recruter massivement pour faire face aux besoins grandissants d'accompagnement. Proposer aux salariés d'avoir accès à un tiers-lieu et de disposer d'un logement plus proche de leurs particuliers employeurs sont autant de leviers intéressants pour renforcer l'attractivité des métiers sur les territoires et pour faciliter leur accès à l'emploi. J'ajoute que dans notre secteur, il n'est pas nécessaire de déménager pour trouver un emploi ! »

Retrouver les résultats détaillés de l'enquête dans le [39^{ème} Baromètre de l'Observatoire de l'emploi à domicile](#).

A propos de la FEPEM

La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis 70 ans. Elle représente les 3,3 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,4 million de salariés – plus de 5 millions de personnes qui constituent une véritable société civile organisée au service de l'intérêt général. Le secteur de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien (garde des enfants, entretien de la maison, assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ...), et organise l'emploi de proximité qualifié et solidaire. En savoir plus : www.fepem.fr

A propos de l'Observatoire de l'emploi à domicile

Depuis 2008, l'Observatoire de l'emploi à domicile produit, à l'échelle nationale et sur les territoires, des études, des recherches et des statistiques visant à mieux connaître le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile. Ces travaux portent principalement sur le recours à l'emploi à domicile, l'analyse des attentes au domicile des familles et l'évolution des besoins en emplois et en compétences dans le secteur des particuliers employeurs.

CONTACTS PRESSE :

FEPEM - Jean-Christophe GOUX - jcgoux@fepem.fr – 06 11 73 41 02